

SCANI

Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Action Simplifiée à capital variable

RCS Sens 818 442 535

Groupe Géographique, 89300 Joigny

Procès verbal d'absence de prise de décision de l'assemblée générale permanente

Suite à la publication du bilan moral et du bilan financier de l'année 2020, l'assemblée générale a procédé à un débat, conformément aux statuts, du 12 décembre 2021 au 20 janvier 2022. A l'issue de cette période, l'assemblée générale permanente a été invitée à voter les différentes résolutions proposées à l'issue des débats pendant une période de vote s'étalant du 25 janvier au 6 février 2022.

Celle-ci n'ayant pas réuni le quorum nécessaire (15,92 % de participation), un second vote a été lancé du 9 au 18 février 2021. A la date de clôture du vote, la coopérative comptait 869 membres. La participation s'établit à 206 votants, soit un taux de participation de 23,71 %, notablement plus élevé que celui du premier vote.

Tel que suggéré lors de diverses discussions avec des membres, les actifs de SCANI ont, par ailleurs, procédé à un calcul pondéré du quorum selon les mêmes poids que ceux statutairement attribués aux collèges de l'assemblée générale. Ce second vote obtient un quorum pondéré de 50,25 %.

Le tableau des résultats du vote est annexé au présent procès verbal qui a été établi le 23 février 2022 et signé par les membres des deux conseils qui le souhaitent.

Question	Réponse Vote 1 Particip 15,92%	Réponse Vote 2 Particip 23,71 %
L'assemblée générale approuve le bilan moral 2020	OUI 97,5% ABSTENTION 2,5%	OUI : 95.37 % ABSTENTION : 4.63 %
L'assemblée générale approuve le bilan financier 2020 et donne quitus au conseil d'administration et au conseil de surveillance pour leur gestion	OUI 94,13% ABSTENTION 5,87%	OUI : 92.66 % NON : 0.80 % ABSTENTION : 6.54 %
L'assemblée générale décide d'affecter l'ensemble du résultat 2020 comme suit : ◦ Complément de la réserve légale de 426 € pour la porter à 20 % du capital (6 758 €) ◦ Le solde (7862 €) aux réserves impartageables, les portant à 88702 €	OUI 95.59% ABSTENTION 4.41%	OUI : 95.88 % ABSTENTION : 4.12 %
L'assemblée générale certifie avoir pris connaissance et approuver l'absence de conventions visées à l'article L225-38 du code du commerce et avoir pris connaissance et approuver les rémunérations et remboursements de frais qui ont été détaillés et chiffrés dans le bilan moral, section 3	OUI 93,98% NON 0% ABSTENTION 6,02%	OUI : 92.76 % ABSTENTION : 7.24 %
L'assemblée générale approuve le lancement des réflexions, travaux et débats pouvant mener ultérieurement à la révision du quorum de 50 %	OUI 93,54% NON 1,47% ABSTENTION 4,99%	OUI : 94.06 % NON : 1.71 % ABSTENTION : 4.23 %
L'assemblée générale approuve le fait que SCANI s'organise pour répondre à des besoins spécifiques non couverts par les offres actuelles tant que cette organisation ne remet pas en cause l'attention aujourd'hui portée aux membres de la coopérative	OUI 93,69 % NON 1,17% ABSTENTION 5,14%	OUI : 94.87 % NON : 1.01 % ABSTENTION : 4.12 %
L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2024 du mandat de Pascale Doz	OUI 89,94% NON 2,37% ABSTENTION 7,69%	OUI : 89.84 % NON : 3.12 % ABSTENTION : 7.04 %
L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2024 du mandat de Bruno Spiquel	OUI 95,59% ABSTENTION 4,41%	OUI : 95.57 % ABSTENTION : 4.43 %
L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2024 du mandat de Marc Zugetta	OUI 95,71% ABSTENTION 4,29%	OUI : 93.86 % ABSTENTION : 6.14 %
L'assemblée générale approuve le renouvellement	OUI 89,42%	OUI : 90.74 %

jusqu'en 2024 du mandat d'Alain Arnault	NON 1,19% ABSTENTION 9,39%	NON : 1.61 % ABSTENTION : 7.65 %
L'assemblée générale donne mandat au cabinet Montiel-Laborde pour effectuer la révision coopérative de SCANI dans les conditions qui nous ont été exposées	OUI 90,83% NON 1,18% ABSTENTION 7,99%	OUI : 93.06 % NON : 1.31 % ABSTENTION : 5.63 %
Dans le cas ou une absence de candidature à la présidence serait constatée, l'assemblée générale autorise expressément Alfred Urban à effectuer un second mandat	OUI 91,92% NON 1,17% ABSTENTION 6,90%	OUI : 91.65 % NON : 1.01 % ABSTENTION : 7.34 %
L'assemblée générale donne pouvoir au porteur du présent procès verbal pour les démarches administratives	OUI 97,50% ABSTENTION 2,50%	OUI : 96.18 % NON : 0.20 % ABSTENTION : 3.62 %